

Quelques directives pour la construction du logement de caractère social : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 821

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assemblée des femmes du parti social-démocrate

La Conférence des groupes féminins sociaux-démocrates, s'est tenue les 25 et 26 septembre à Zurich, sous la présidence de Mme Hedy Leuenberger. Après la partie oratoire, où prirent la parole des représentants officiels du canton de Zurich et du parti, et la partie administrative, l'avant-projet de loi sur l'assurance-maladie et l'assurance-maternité fut longuement exposé par le Dr S. Steiner et M. Oetli, et discuté. Au cours des débats, le Dr M. Boehlen eut l'occasion d'attirer l'attention sur les positions prises par la Communauté de travail pour l'assurance-maternité. Finalement, l'assemblée vota une résolution où l'on exprime la satisfaction des améliorations apportées à la loi sur l'assurance-maladie, le regret qu'elle n'ait pas un caractère obligatoire, où l'on approuve la création de l'assurance maternité en formulant toutefois un certain nombre de vœux concernant l'indemnité pour perte de gain, une meilleure protection en faveur des naissances illégitimes où il n'y a pas de père qui puisse aider à la couverture des frais, etc.

Parmi les autres objets à l'ordre du jour, notons une protestation auprès des autorités contre l'augmentation du coût de la vie par le relèvement de certains prix des aliments de base.

Concours de musiciennes

Depuis dix-huit ans, le Lyceum de Suisse organise un concours donnant aux jeunes musiciennes la possibilité de se faire entendre à l'étranger, sous le patronage des lycéums, sans frais pour les lauréates, qui peuvent aussi se produire dans l'un ou l'autre des studios de nos émetteurs nationaux. Les conditions requises pour participer à ce concours sont les suivantes : être membre du Lyceum, être Suisse ou domiciliée en Suisse depuis deux ans au moins, et n'avoir pas dépassé 35 ans.

Le Lyceum est le seul club en Suisse qui organise un concours de ce genre. Mlle J. de Crousaz, présidente du club de Lausanne, communique aux musiciennes que cela intéresse tous les renseignements désirables.

Un film social

Le temps radieux aura sans doute retenu bien des personnes de se rendre au cinéma Scala pour assister à la projection du film *Les enfants de l'amour*, présenté sous les auspices du Centre de liaison des Associations féminines genevoises et de l'Association du Sou Josephine Butler, et c'est grand dommage. Le film lui-même et l'intéressant débat qui suivit (débat dirigé par l'abbé Chamonin, aumônier de Bel-Air) eussent mérité une plus large audience.

Venant, dans la production de Léonide Moguy, après *Prisons sans barreaux* et *L'emprise du dieu*, le film *Les enfants de l'amour* a valu à son auteur, en 1953, une grande médaille d'or décernée par un comité international pour l'avancement du film social. De l'avis unanime du public réuni, cette récompense est bien méritée.

Le film évoque la vie dans un refuge maternel et différents aspects de la maternité en dehors du mariage, avec tous ses douloureux problèmes. Cependant, l'auteur n'insiste pas trop sur le côté tragique des situations et tout au long du film, on trouve une pointe d'humour. Les cas qui nous sont plus

Mme Eleanor Roosevelt a célébré son 70^{ème} anniversaire, dans sa résidence de Hyde Park, Etat de New-York.

Aux Etats-Unis, le Conseil des Eglises protestantes, s'est déclaré d'accord, en principe, pour confier les fonctions de pasteur à des femmes.

Le Sénat des Etats-Unis compte deux sénatrices ; la dernière nommée, Mme Eva Bowring, de l'Etat du Nebraska, dirige un ranch qui a une superficie de 10.000 hectares.

En Italie, Mme. M. Jervolino, qui a enseigné l'allemand et la philosophie dans des écoles secondaires, qui a siégé à la Chambre, a été nommée sous-secrétaire d'Etat à l'éducation ; c'est une adepte de la méthode Montessori, elle voue toute son attention à multiplier les écoles dans les régions peu développées de la péninsule.

Six déléguées plénipotentiaires représentaient leur pays à la deuxième conférence des Républiques américaines, parmi elles, notons la présence de Mlle Bertha Lutz (Brésil) qu'on eut l'occasion de voir à Genève, lors de la session de la Commission de la condition de la femme (ONU) en mars 1952.

L'effectif féminin au parlement de l'Eire (Irlande) est passé de 3 à 5 sièges.

Mme Frida Kahlo, la meilleure femme-peintre du Mexique et l'épouse du peintre Diego Rivera, est décédée récemment, à l'âge de 44 ans.

Le Dr Edith Summerskill, jusqu'ici vice-présidente du Labour Party britannique, a été nommée présidente du parti, à la dernière assemblée.

Au IX^{ème} congrès de l'Open Door international, tenu à Oxford, au mois de juillet, fut célébré le 25^{ème} anniversaire de cette association qui a adopté des résolutions sur l'admission des femmes à tous les emplois, sur

particulièrement présentés trouvent une conclusion aussi heureuse que les circonstances le permettent et le film se termine sur une note d'espoir. Quelqu'un a fait grief à Léonide Moguy de cet optimisme exagéré. Il est évident que, dans la réalité, les choses ne s'arrangent pas toujours si facilement ; mais l'auteur du film veut faire œuvre constructive et nous montrer comment réagir pour redonner courage aux désespérées et leur donner conscience de leurs responsabilités à l'égard des enfants qu'elles mettent au monde. Un des éléments essentiels du film est l'atmosphère de la maison d'accueil, atmosphère incarnée avant tout par la jeune assistante sociale et le médecin attachés à l'établissement et qui peut se définir par ces mots : amour et compréhension.

Quelqu'un a regretté que le film, qui soulève tant de problèmes, en laisse trop sans réponse, par exemple celui de l'avortement ; mais il n'est pas toujours facile, ni même souhaitable de donner la solution toute faite ; ne vaut-il pas mieux inciter chacun à réfléchir pour lui-même aux questions qui se posent et qu'on ne peut guère résoudre une

le travail à temps partiel, et sur l'égalité de rémunération entre les sexes.

L'une des résolutions concernant la maternité demande que les femmes qui travaillent, soient libres de décider, avec l'avis de leur médecin, quand elles doivent quitter leur occupation professionnelle et quand il leur est possible de la reprendre.

Mme Bertha Wind a été nommée professeur de philosophie et de linguistique française à l'Université d'Utrecht.

Félicitations

M. et Mme Brunet-Lecomte, une abonnée de longue date, viennent de célébrer un anniversaire rare, leurs noces de diamants. Nos vives félicitations à Mme Brunet-Lecomte qui, ainsi que son frère Jacques-Dalcroze, fut toujours un chaud partisan du suffrage féminin.

Deux ouvrages point indifférents : un roman chrétien, un roman juif

Nous avons reçu en même temps deux livres qui, bien que fort différents, ont un dénominateur commun ; tous deux posent le problème de l'injustice — apparente ? — de la souffrance humaine.

Mais alors que l'un part de l'athéisme pour aboutir à la foi, l'autre peint la tragédie d'un groupe d'hommes dont la foi sort ébranlée du spectacle des persécutions.

C'est dire que le roman chrétien, bien que sombre, est cependant plus optimiste... « *Entre tes Mains* » — qui emprunte son titre au Psaume : « Entre tes mains, Seigneur, je remets mon âme » — est un beau livre, qui le serait davantage encore s'il était allégé : certaines digressions paraissent un peu longues. Cette réserve faite, il est difficile de se désintéresser du sort du Docteur Jean Coupière qui, condamné pour avortement, a fait

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans

foi pour toutes.

On a relevé aussi avec raison le caractère propre et sain du film qui, en dépit d'un sujet périlleux, dit tout avec la plus grande délicatesse de touche, sans tomber dans la vulgarité et reste profondément humain.

Ce qu'on peut, à mon avis, reprocher au film, c'est de ne pas montrer assez la responsabilité des hommes tant à l'égard des jeunes filles qu'ils ont séduites, que des enfants qu'ils ont engendrés. Par contre, les parents sont rappelés à leurs devoirs dans l'éducation de leurs enfants et le film contient une très sérieuse mise en garde contre les sages-femmes douteuses qui, sous prétexte de vous tirer d'affaire, ne pensent qu'à exploiter votre situation malheureuse pour s'enrichir.

En résumé, il s'agit d'un beau film qui mérite d'être amplement diffusé et dont je voudrais, en terminant, citer une parole prononcée par l'assistante sociale : « Si je peux sauver un seul de ces enfants, je n'aurai pas lutté en vain » (la citation n'est peut-être pas textuelle, mais le sens y est). A. M. P.

Un ami de la première heure M. Martin Naef

Les journaux genevois ont, il y a quelque temps, rendu hommage à la carrière industrielle ou politique de M. Martin Naef, récemment décédé.

Toutefois, on n'a pas attiré l'attention des lecteurs sur divers aspects de cette sympathique personnalité. M. Martin Naef a été, dès la première heure, un partisan féministe convaincu et a soutenu la cause généreusement.

Les préoccupations sociales et féminines ne le laissaient donc pas indifférent et c'est pourquoi il avait accepté, pendant un certain nombre d'années, de présider le comité de l'Ecole d'études sociales.

Enfin, ayant pu apprécier le dévouement et la vie si utile des infirmières, il leur avait offert le home de La Roseraie.

M. Martin Naef, on le voit, ne devait pas disparaître sans que son souvenir fût rappelé dans les colonnes de ce journal, lui qui était un ami de la fondatrice.

de la prison et est frappé d'interdit pour plusieurs années.

Mais ceci, c'est le drame extérieur. Alors que le véritable drame est tout intérieur. C'est celui d'une âme qui se débat et qui refuse la grâce, par orgueil, jusqu'au jour où, dans la souffrance, elle apprend l'humilité et cède à l'appel divin. Le problème de la souffrance humaine, ici, est résolu par le sacrifice du Christ, et se justifie ainsi.

« *Entre tes Mains* » aborde aussi un autre problème, bien que moins nettement : celui du conflit entre la foi et la raison, conflit auquel Pascal apporte la solution en écrivant : « ...Il n'y a rien de si conforme à la raison que ce désaveu de la raison... » L'auteur ne le dit point, mais il y pense certainement. Nous ajouterons que, quelque trois mille ans avant Pascal, Job — chap. 42, vers. 3 — et l'un des Psalmistes — Ps. 139, vers. 6 — avaient également admis la nécessité de la démission de l'intelligence humaine devant l'inconnaissable. « *Entre tes Mains* » est un roman de valeur.

L'autre roman « *Le Dieu de Colère* », de Pierre Fabert, est un livre curieux, et même original, qui nous montre la vie d'une petite communauté juive de Transylvanie. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir trop contrasté ses personnages : l'auteur nous les peint d'abord presque parfaits — véritablement bibliques ! — puis ensuite dégradés par la souffrance. Postulat qui, pour n'être pas invraisemblable, hélas, n'en est pas moins un peu outré...

Mais le livre est loin d'être banal. La première partie est pittoresque, vivante, amusante. La seconde atteint au tragique, dans le style le plus simple : tragédie des événements, mais aussi tragédie de la vie intérieure désemparée par l'injustice et la cruauté des événements.

« *Le Dieu de Colère* » pose le problème de l'éternelle persécution d'Israël, en particulier, et de l'injustice de la souffrance humaine en général — injustice apparente ou réelle ? — C'est là l'antagonisme du doute et de la foi ; l'auteur semble ne pas conclure...

Le livre n'est certes pas sans défauts ; il accuse, notamment dans le récit de la mort de Mann, une tendance au « mélo ». Mais ses personnages sont pittoresques et vivants, ils « accrochent » le lecteur. Au demeurant, c'est un livre curieux et émouvant.

Janine Auscher

¹ Ed. Robert Laffont.

² Ed. Corrêa.

L'Alliance de sociétés féminines suisses et plus spécialement sa commission économique à qui, au cours de ces dernières années, ont été souvent soumis des problèmes concernant les logements, les locataires, les loyers... projette pour l'an prochain, l'organisation d'une exposition du logement qui ne manquera pas d'intéresser vivement le public des deux sexes. En attendant, nous publions ici le texte d'une brochure, émanant de cette commission, qui vient de paraître, et qui montrera au profane toutes les questions qu'il faut résoudre lorsqu'on entreprend la construction d'immeubles destinés à des locataires peu fortunés.

Quelques directives pour la construction du logement de caractère social

1. Généralités

La Commission d'étude du logement, de l'Alliance féminine suisse, s'est proposé d'établir quelques directives en vue de la construction d'habitations de caractère social. Il s'agissait avant tout de l'habitation des familles et personnes isolées, à revenu modeste, qui ne peuvent payer les loyers généralement élevés des logements actuellement disponibles. La commission trouve que le loyer ne devrait pas excéder le cinquième du revenu assuré. Les budgets modestes, basés sur les loyers d'avant-guerre sont en général équilibrés sur un pourcentage inférieur.

Des communes, des coopératives immobilières, des fon-

dations et des particuliers s'efforcent de construire pour ces personnes à revenu modeste des logements à loyers adaptés. Il s'agit là d'un problème social important. Les conditions de vie étant très différentes selon les lieux, la commission n'a pas jugé possible de fixer la limite supérieure de ces loyers. Elle s'est bornée à établir ces quelques directives générales, de signaler des possibilités d'économie tout en réduisant les mesures extrêmes qui seraient prises aux dépens de l'hygiène élémentaire, de la vie de famille normale, de l'économie des forces de la ménagère. Ces directives doivent aussi servir à l'orientation des femmes appelées à collaborer dans des commissions de construction. L'Alliance espère que ces commissions feront de plus en plus appel aux femmes.

2. Terrains et plans de masse

L'habitation bon marché demande du terrain bon marché. Ce terrain se trouve en général en dehors de la zone urbaine. Le lotissement de ces terrains pose un problème d'urbanisme qui doit être étudié avant que le hasard et la spéculation n'aient compromis la situation. Les autorités compétentes feront établir à temps les plans de masse, de lotissement, d'accès, de raccordement des services industriels et de canalisation.

Malheureusement, tous les prix des terrains sont encore en pleine hausse. La commission indique cependant à titre d'information, que le prix du terrain ne devrait pas dépasser fr. 5000.— par logement.

3. Financement

Au moment de la mise en chantier de la construction, il faut faire ouvrir un crédit de construction, auprès d'une banque, d'une société d'assurance, d'une fondation, d'une caisse de retraite, etc., crédit qui se convertira plus tard en prêts hypothécaires. Il n'est pas possible d'obtenir un crédit de construction si le terrain n'est pas libre de toute charge.

Le plan financier prévoit des emprunts (hypothèques) et un capital propre du propriétaire. Lorsqu'une société fait construire, ce capital propre est constitué par le capital-actions. Les plans financiers sont sujets à variations, actuellement, le plan ci-dessous est de type assez courant :

Environ le 70 % du coût de l'immeuble (soit achat du terrain et coût de la construction) peut être couvert par des prêts hypothécaires bancaires.

Environ le 30 % du coût de l'immeuble doit être assuré par le propriétaire. S'il ne dispose pas du capital nécessaire, il devra avoir recours à des emprunts hypothécaires cautionnés.

L'estimation cadastrale de l'immeuble (en général 65 à 80 % du coût effectif) définit le rang des hypothèques. L'estimation cadastrale varie selon la situation, la destination et la construction de l'immeuble.

1^{re} hypoth. = environ 66 % de l'estimation cadastrale 3 1/2 %

VAUD

Suffrage féminin de Lausanne

La section de Lausanne du Suffrage féminin a repris, le 22 octobre, à l'Institut italien de culture, ses séances mensuelles. Mlle A. Quinche, présidente, y a résumé la grande activité de l'Alliance internationale des femmes, à droits égaux responsabilités égales, qui, aujourd'hui, dirige son activité vers les femmes d'Orient, celles d'Occident — à part les Suissesses et les Espagnoles — étant devenues des citoyennes depuis la fondation de l'Alliance, en 1904.

Pour fêter ses cinquante ans, cette immense association tiendra son congrès de 1955 à Colombo (Ceylan), au milieu de ces populations de l'Orient qui sont parvenues brusquement à la majorité civique, femmes y comprises, mais où l'instruction publique est encore rudimentaire; la mission des femmes est de la développer et de veiller à ce que les écoles qui s'ouvrent ne soient pas fermées aux femmes, en vertu d'une longue et néfaste tradition.

Les femmes de Ceylan préparent joyeusement ce congrès, où les Européennes se rendront par avion, et les Anglaises, par mer. Mme I. Kräyenbühl-Gubser, présidente de l'Union des sociétés féminines lausannoises, a présenté aux participantes les plans de l'«Habitation féminine», dus à M. Eugène Béboux, architecte à Lausanne. On a la certitude de voir la maison sortir bientôt de terre, à la rue du Vieux-Moulin, et ses loyers extrêmement bas seront fort appréciés par celles qui gagnent très modestement leur vie. Mais des «Habitations féminines» semblables, il en faudrait cinquante, à Lausanne seulement!

La séance de novembre sera consacrée à l'assurance-maternité.

Groupe radical

Le Groupe féminin du parti radical lausannois s'est réuni, pour sa première séance d'automne, le 13 octobre, au Cercle démocratique, sous la présidence de Mlle Gertrude Perret. L'assemblée a eu le grand plaisir d'entendre un exposé très documenté de Mme Jean Kräyenbühl, présidente de l'Union des sociétés féminines de Lausanne, sur l'habitation féminine. Cet exposé a suscité le plus vif intérêt parmi les auditrices, qui, à l'unanimité, ont applaudi la décision, par notre association, de souscrire immédiatement des parts pour aider la réalisation de cette belle œuvre sociale.

Mlle Perret donne connaissance de toute la correspondance échangée par l'Union des femmes radicales suisses avec le Conseil fédéral, au sujet de la protestation des femmes contre le service obligatoire.

Me Quinche fournit des renseignements sur la naturalisation de la femme vaudoise ayant épousé un Confédéré. Une délégation assistera à la prochaine séance de la commission.

Groupe libéral

Au groupe des Femmes libérales de Lausanne, réuni sous la présidence de Mme B. Grossi, Mme Paul Weber, secrétaire-caissière, a rapporté sur l'œuvre de la colonie de vacances libérale. Les dons ont atteint fr. 3220.—; l'idée était de recevoir des enfants suisses de l'étranger ayant un urgent besoin de grand air et de soins tant physiques que moraux. Il a fallu renoncer à ouvrir et à tenir une maison de vacances, les frais étaient trop élevés; Mmes Weber et Grossi ont placé, dans d'excellentes pensions pour enfants, six jeunes qui avaient particulièrement besoin d'être suivis et qui y ont fait des séjours variant de une à quatre semaines; tous en ont remporté un grand profit.

2^{me} hypoth. = jusqu'à 85 % de l'estimation . . . 3 3/4 à 4 %
3^{me} hypoth. = jusqu'à 100 % ou plus de l'estimation cadastrale . . . 4 à 4 1/2 %

Le rendement locatif brut d'un immeuble neuf peut aller de 4 à 6,8 % du coût de l'immeuble (selon contrôle des prix). Ce rendement brut doit couvrir les charges fixes, soit les intérêts hypothécaires, éventuellement les intérêts du capital propre, les impôts, les abonnements d'eau et d'électricité des services généraux, les assurances incendie et autres (responsabilité civile, dégâts d'eau, bris de glaces) amortissements, frais d'entretien et frais de gérance. Les charges fixes, intérêts des capitaux déduits, ne devraient pas excéder le 2 % du coût de l'immeuble.

L'assurance vieillesse suisse (A.V.S.) a augmenté les capitaux disponibles; il s'agit de mettre les fonds de l'A. V. S. à la disposition de la construction d'habitation d'intérêt social, ceci par l'entremise des cantons et communes (cautionnement par les communes) et à des taux bas (maximum 3 1/2 %).

Avant d'entreprendre la construction d'un immeuble, l'architecte aura établi un devis, estimatif au cube ou détaillé, afin que le plan financier soit définitif et que le rendement, c'est-à-dire les loyers soient déjà fixés.

4. Colonies d'habitation

Dans des cas favorables, la construction d'habitations en série permet une forte réduction du coût de construction et avant tout un bon lotissement du terrain. Il serait bon de

Nos suffragistes à l'œuvre

Cours d'été de Copenhague

(suite de la page 1)

On m'a répondu: «Il faut varier les sandwiches, amalgamer tous les poissons à une quantité de sauces».

Je reviens à la journée de Mme Andersen. Le matin, à partir de 5 h. 30 déjà, elle peut confier son dernier-né à la crèche. L'aînée de ses filles va à l'école; elle a naturellement une bicyclette; elle prend chaque jour dans son collège un repas composé de sandwiches, lait et pommes. Ce déjeuner est distribué à tous les écoliers, sans égard pour la fortune des parents. Comme chez nous, de 7 à 14 ans, l'enfant va à l'école. La différence est que l'enseignement est gratuit jusqu'à et y compris l'université. Le nombre des étudiants qui suivent les cours de l'Université de Copenhague s'élève à 6000; celui d'Aarhus à 2000. A l'Université d'Aarhus (Jutland) où

nous avons logé, une étudiante paie 45 couronnes (69 fr. s. = 100 couronnes) par mois pour un studio qui comprend hall, balcon, cabinet de toilette. A chaque étage, une cuisine commune vous permet de cuire votre petit déjeuner. Un parc immense, avec des nappes d'eau, des ombrages, des pelouses outaées, vous invitent au travail ou au repos. Une déléguée, fille d'un haut dignitaire, dans le Proche-Orient, voulait, séance tenante, s'inscrire pour le prochain semestre. Dans son enthousiasme, elle avait oublié le principal: la question de la langue. Le danois est une langue gutturale. Jugez-en: Krøtøle...

R. E.

Un article sur les assurances sociales suivra.

EXTRAIT VITAMINEUX

BEVITA

Pour assaisonner et tartiner

Le meilleur au goût.

Fabrique de zwiebacks

C. CAND

Rue de la Mairie 4 - Genève

Spécialité de zwiebacks au malt

GENÈVE

Journée suffragiste et commémoration de la consultation

C'est au mois de novembre que les sections suffragistes suisses, réunissant de vastes assemblées, consacrent une journée à la propagande publique de leur cause. L'association de Genève avait résolu, cette année, de concentrer son effort au moment des élections du Grand Conseil (6 et 7 novembre). Un tract distribué dans les boîtes aux lettres devait inviter les Suissesses de notre canton à se grouper aux abords des locaux de vote, un ciletter rose à la boutonnière, comme signe de ralliement.

Il était stipulé qu'il s'agissait d'une manifestation empreinte de dignité et qui devait se dérouler en silence.

Le texte soumis au Département de Justice et Police semblait ne devoir soulever aucune opposition. On pria les organisatrices d'attendre une réponse, on ne savait trop, sans doute, qu'opposer à un projet aussi modéré.

Le délai d'attente se prolongea une semaine, motivé disait-on par les réunions du Conseil d'Etat qui n'ont lieu que deux fois par semaine. Soudain, voici ce qui apparut: un arrêté du Conseil d'Etat, daté du 22 octobre et publié dans la Feuille d'Avis du 23, dont voici la teneur:

ARRÊTÉ

interdisant toute manifestation ou rassemblement sur les lieux de scrutin

Le Conseil d'Etat,

considérant que toute manifestation quelconque de propagande, tant à l'intérieur des locaux de vote qu'aux abords de ceux-ci, est

favoriser, par la conception du plan d'ensemble, un certain mélange de professions, de classes sociales, de familles et de personnes isolées. Des colonies spéciales pour célibataires, personnes âgées et familles nombreuses ne sont pas désirables; tout au plus quelques bâtiments spéciaux, parmi d'autres pour personnes âgées.

Le nombre des logements ouvriers doit être adapté aux conditions économiques normales de la région, afin de ne pas créer, au moindre fléchissement économique, des quartiers de chômeurs.

Ces colonies doivent être situées à proximité d'un centre offrant des possibilités de travail, d'approvisionnement, de vie culturelle (écoles) et religieuse et les communications avec ce centre doivent être simples et économiques. Si la colonie est isolée, il faut créer un centre économique et culturel en son sein. Il faut éviter de donner à ces constructions un aspect de série ou de casernes.

5. Le bâtiment

a) Sa construction

Les modes de construction sont nombreux et en pleine évolution; ils doivent simplement être étudiés dans l'esprit suivant:

La construction doit être économique et durable, le plan, de caractère souple pour que le loyer soit assuré longtemps. Les frais d'entretien doivent être minimes afin que les loyers puissent être fixés aussi bas que possible.

(à suivre)

NEUCHÂTEL

La Chaux-de-Fonds

La section de la Chaux-de-Fonds a tenu sa première séance mensuelle jeudi 30 septembre. Elle prévoit au programme du nouvel exercice «La femme dans la vie», dans la plupart de ses applications d'ordre moral, social, matériel, etc. Certaines causeries sont prévues à cet effet.

Puis, Mme Pfäehler a fait un exposé approfondi sur l'«aide morale aux vieillards», exposé présenté, en mai 1954, à l'assemblée générale de l'association des veuves et des travailleurs sociaux neuchâtelois. Le nombre des vieillards va en augmentant, vu la plus grande longévité actuelle. Les différentes formes d'aide apportées aux personnes âgées gagneraient à être coordonnées. L'aide financière n'est pas toujours suffisante, elle n'est, du reste, pas toujours nécessaire. L'aide morale est la principale et peut agir de différentes manières: elle est d'abord d'ordre social, par la collectivité, en essayant de faire subsister, voire de révéler la personnalité du vieillard, son individualité.

L'expérience faite en Angleterre (et ailleurs, *Réd.*) de donner une occupation diminuant avec l'âge, mais permettant à celui qui le désire de travailler encore dans sa profession, mérite d'être retenue. D'autre part, certains clubs tentent d'intéresser ceux qui se sont retirés de la vie professionnelle à une activité artistique; en France, il existe des foyers d'accueil cherchant à sortir les personnes âgées de leur isolement éventuel, en leur proposant diverses manifestations intéressantes ou agréables.

Mme Pfäehler fait diverses suggestions concernant les vieillards de notre ville, qui seront communiquées à qui de droit.

Une discussion pleine d'entrain suivit cet exposé brillant de fond et de forme. La séance est levée à regret et la prochaine séance fixée au jeudi 4 novembre. L. C.

BALE

Le 25 octobre a été élue la première femme juge au Tribunal civil, en la personne de Mme Marthe Borradori, représentante du parti socialiste. On se souvient qu'on avait enregistré, au cours de l'année 1953, l'élection du Dr Hilde Vèrène Borsinger (parti catholique), au Tribunal pénal, puis la nomination de deux femmes juges adjoints, l'une libérale, l'autre radicale, au Tribunal civil.

On voit ici les heureuses conséquences découlant de la loi permettant aux femmes d'être élues à toutes les fonctions judiciaires, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1953.

Les juges sont élus par les électeurs, tandis que les juges adjoints sont nommés par le Grand Conseil, c'est pourquoi la nomination de Mme Borradori a une signification féministe particulière, elle était en compétition, comme socialiste, avec le candidat des partis bourgeois.

dans tous les domaines, a bien des chances d'aller au devant d'un échec.

Le 4 octobre, le Grand Conseil a, après une vive discussion, renvoyé au Conseil d'Etat, par 85 voix contre 67, la motion Glattfelder qui proposait le droit de vote et d'élection facultatif pour les femmes, sur le plan communal. Le député Glattfelder a formulé une proposition dans ce sens parce qu'il se dit qu'un tel projet pourrait avoir des chances d'être accepté si on le considère sous l'angle de la tolérance. De même qu'en Suisse, on est accoutumé à tolérer les positions religieuses de ceux-ci et de ceux-là, on devrait pouvoir tolérer les opinions féministes de telle ou telle commune.

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5 %
Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

Sur proposition du Comité de la Fête nationale suisse, et d'entente avec le Département fédéral des postes et chemins de fer, la direction générale de l'administration des P.T.T. a décidé d'octroyer le 10 % du produit net de la vente de timbres du 1er août 1954 aux Services d'aide familiale. Ce montant sera réparti entre les membres de l'Association suisse des organisations d'aide familiale, les écoles d'aides familiales membres de la dite Association et la Société des œuvres sociales des aides de famille à Sarnen.

FAVORISEZ VOS ANNONCES